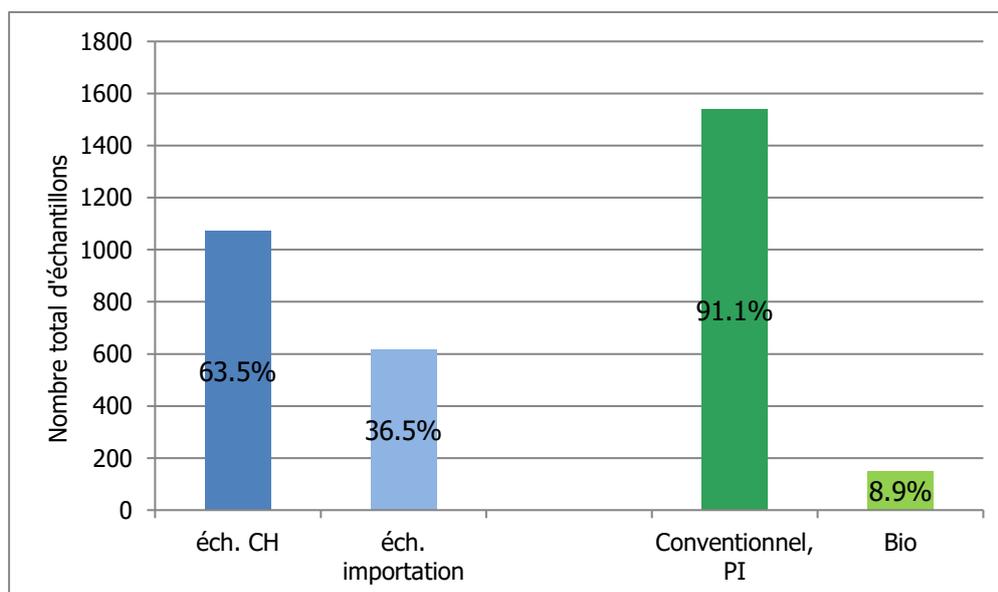


## Rapport annuel 2019 sur le monitoring des résidus de SwissGAP

SwissGAP apporte une contribution importante à la sécurité alimentaire :

- Le point central est la surveillance des résidus en tant qu'instrument de contrôle en plus des contrôles annuels (niveau du commerce) et triennaux (niveau de la production).
- Sur la base du concept d'analyse SwissGAP, les entreprises de commercialisation établissent leurs plans d'échantillonnage et font prélever les échantillons par une personne indépendante, y compris les spécifications techniques du groupe de travail sur le contrôle des résidus, qui doivent être respectées par les laboratoires SwissGAP.
- Les laboratoires sont tenus de signaler toutes les plaintes à Agrosolution.
- Pour toutes les infractions aux normes, l'entreprise commerciale doit définir des mesures ciblées afin que le cas identique ne puisse pas se reproduire.
- Les infractions aux normes sont transmises anonymement au comité d'experts avec les mesures.
- Le panel d'experts vérifie le retour d'information de la société commerciale pour voir si les points de la liste de contrôle sont respectés et, surtout, si les mesures d'amélioration définies sont complètes. Si nécessaire, des mesures supplémentaires et une inspection de suivi sont ordonnées.
- Dans les cas particulièrement sensibles, Agrosolution a la possibilité de proposer les exploitations fautives pour le contrôle de la racine carrée.
- En 2019, les exploitations SwissGAP ont fait contrôler au total 1691 (année précédente : 1752) échantillons de fruits, légumes et pommes de terre.
- Parmi ceux-ci, 1073 échantillons (plus de 60%) provenaient de la production nationale. 150 des 1691 échantillons étaient issus de l'agriculture biologique (8,9%).

### III. 1 : Provenance des échantillons et mode de production



Le taux de réclamation était bien supérieur à celui de l'année précédente, soit 8,5 % (2018 : 5,7 %), ce qui signifie que 143 échantillons ont dû être rejetés. Une grande partie de ces plaintes concernaient des résidus multiples : si elles n'étaient pas prises en compte, le taux de plainte ne serait que de 3,4% (année précédente : 2%).

Dans l'ensemble, le taux d'infractions aux normes est donc supérieur à la moyenne pluriannuelle, bien qu'en 2019, un nombre étonnamment élevé de cas impliquant des substances actives non autorisées dans la culture ait à nouveau été enregistré.

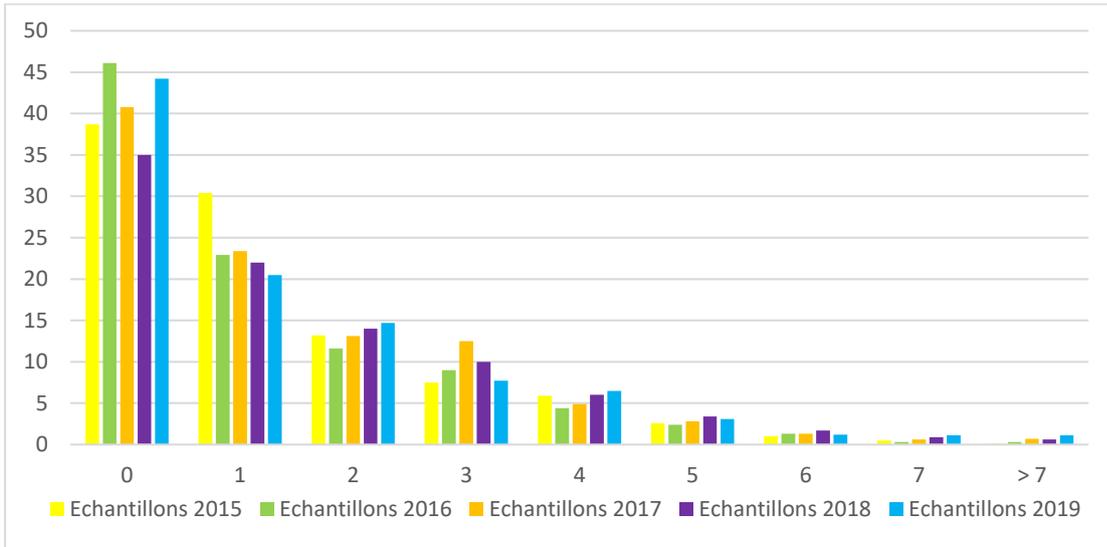
- Les valeurs maximales légales ont été dépassées 43 fois. L'année précédente, 21 cas avaient été recensés.
- Depuis le 1er juillet 2019, les analyses incluent également l'utilisation des valeurs ARfD, et ici il y avait 11 échantillons avec une utilisation de plus de 100% dans la seconde moitié de 2019. Il s'agit principalement de produits recevant un traitement post-récolte (laitues 3, pommes de terre 2, oranges 1, mandarines 1, citron 1, pommes 1, raisins 1, oignons 1). Ce n'est que dans le cas des laitues et des raisins qu'aucun traitement post-récolte n'est appliqué.
- Dans 31 cas (année précédente : 20), des substances actives non approuvées pour la culture ont fait l'objet d'une objection. Dans quatre de ces cas, les valeurs maximales ont également été dépassées.
- Des résidus jaunes multiples ont été trouvés dans 67 cas (année précédente : 29).
- Les résidus multiples rouges ont dû faire l'objet de 45 objections (34 l'année précédente).

Les produits suisses représentaient 63% de tous les échantillons analysés. En revanche, en termes de résidus multiples, seuls 3,8% des échantillons d'origine suisse ont dû être rejetés. Le chiffre pour les produits importés était de 11,5%. À cet égard, les produits nationaux ont obtenu des résultats nettement meilleurs que les produits étrangers. Les marchandises produites en Suisse ont également obtenu de meilleurs résultats en termes de violations de la valeur maximale.

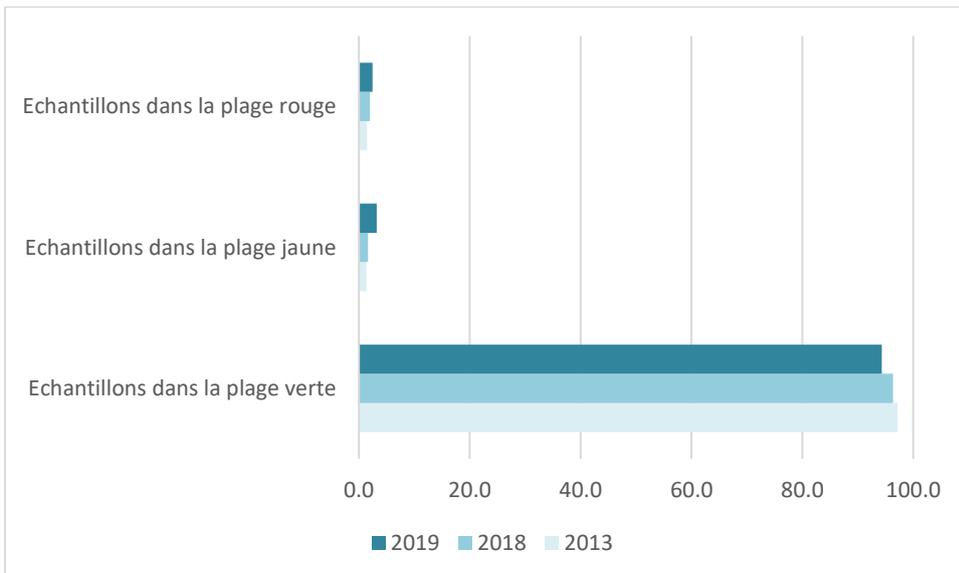
Les substances actives non homologuées dans la culture ne peuvent être attribuées qu'à des produits suisses, car dans de nombreux pays, les homologations ne sont pas spécifiques à la culture ou nous manquons d'informations sur la situation des homologations à l'étranger. Dans le rapport, seules des substances ont été répertoriées dans les produits importés qui n'ont pas d'autorisation dans toute l'Europe.

En 2019, 87% de tous les échantillons ne présentaient aucun à un maximum de trois résidus (année précédente 90%). Avec 44,2%, un peu moins d'échantillons que l'année précédente (45%) étaient totalement exempts de résidus.

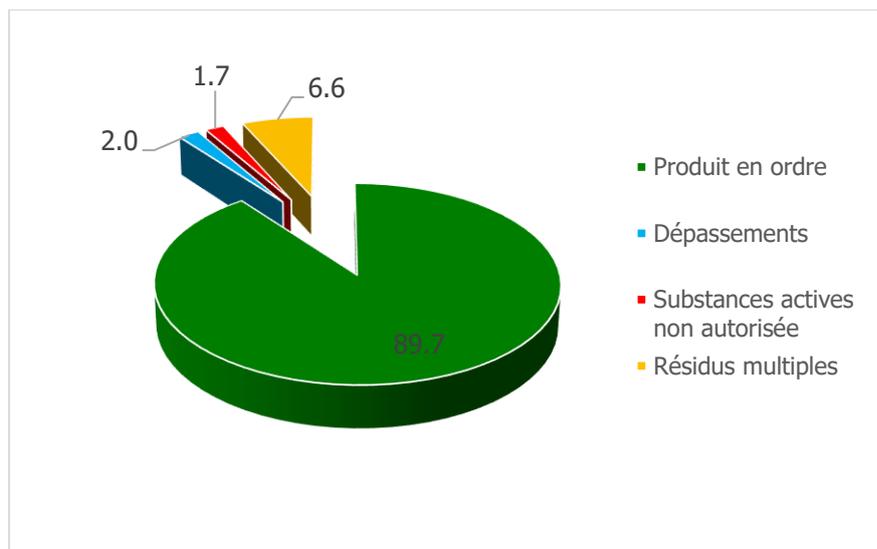
### III. 2 : Nombre de résidus par échantillon en % en comparaison pluriannuelle



### III. 3 : Résidus multiples : évolution en comparaison pluriannuelle (en %)



### III. 4 : Part des échantillons contestés en 2017 (en %)



### Les contestations se présentent comme suit dans le détail :

	Total échantillons		Total échantillons suisses	
	2019	2018	2019	2018
Toutes les indications en %	1691	1'752	1073	1'097
<b>Dépassement valeurs maximales</b>	2.0	1.2	1	0.3
<b>Substances actives non autorisées</b>	1.7	0.8	1.9	1.3
<b>Contestations bio (du total des échantillons bio)</b>	0.7	2.0		
<b>Total contestations sans résidus multiples</b>	4.0	2.0	2.5	1.5
<b>Résidus multiples</b>	6	3.7	3.8	1.9

## Conclusions pouvant être tirées des contestations

**Le taux de plainte en 2019 était nettement plus élevé que les années précédentes. La tendance est suivie de près et des ajustements seront effectués si nécessaire.**

**L'objectif principal est d'assurer le respect des bonnes pratiques agricoles en :**

- Constatations et sanctions éventuelles pour les exploitations en infraction.
- Tirer des conclusions des résultats, dont toutes les parties concernées tirent profit.
- Poursuite de l'optimisation des stratégies de protection des plantes
  - Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires
  - Réduction des résidus multiples
- La contamination doit continuer à être évitée à tout prix
  - nettoyage complet du matériel d'application entre les pulvérisations
  - prendre soin de réduire ou d'éviter la dérive au minimum
  - voir également la directive actuelle de l'OFAG : **Mesures de réduction des risques dans le domaine de la santé publique application de produits phytosanitaires**
- L'expérience acquise lors de la surveillance des résidus est également utilisée pour conseiller et former les producteurs.
- Information des importateurs à leurs fournisseurs/producteurs à l'étranger sur les exigences relatives aux résidus multiples : [http://www.swissgap.ch/pdf/Mehrfachrueckstaende\\_de.pdf](http://www.swissgap.ch/pdf/Mehrfachrueckstaende_de.pdf)
- Suivi régulier des cultures et utilisation préventive des pesticides en temps voulu
  - éviter les pulvérisations d'urgence tardives, qui donnent lieu à des plaintes
- Tenez un registre propre et complet de l'utilisation des produits phytosanitaires de manière continue.
- Respect des spécifications exactes d'utilisation des différents agents
  - Respect des bonnes pratiques agricoles

Tous les documents relatifs au contrôle des résidus SwissGAP peuvent être consultés sur le site <http://www.swissgap.ch/rueckstandsmonitoring.html>

Bern, 15. Juni 2021 mw/oa